

Commune de Morrens

Demande d'autorisation

avec affichage de la décision

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) ; construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Fondation Charte-Bise

Lieu-dit :

Adresse locale : Route de Cugy N° : 7

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 114 N° ECA :

Surface parcelle : m² Note au recensement architectural :

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : François Despland architecte

Adresse : 110³ Morges

Description de l'ouvrage : Pose d'un abri de jardin de 13 m²

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Nohens Date : 26 Janvier 2018

Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés : Les signatures figurent

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) : sur les plans, à

Parcelle n° : Signature(s) : consulter au

Parcelle n° : Signature(s) : greffe

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 24.01.2018, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 29.01.2018 au 17.02.2018

La Municipalité



Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire

Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....

